



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

**Décision n° 2023 06 12**

OBJET :

**Installation de bornes de recharges électriques :  
convention avec Société Monégasque de l'Electricité du Gaz (SMEG)**

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, MM. Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nadine Ezingard, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli et Mme Malika Vannucci.

Etaient excusés : Mme Kareen Woignier et M. Christophe Céragioli.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes du pays des Paillons (CCPP), au titre de sa compétence « aménagement de l'espace », a initié une démarche de sélection d'un opérateur pour le déploiement et la gestion sur l'ensemble de son territoire d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Après une première étude conduite en 2021 définissant le maillage des emplacements librement choisis par chaque commune, la CCPP a lancé courant mars 2023 un appel à manifestation d'intérêt pour son compte et celui des communes volontaires du pays des Paillons.

Cet AMI concerne la fourniture, la pose, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la CCPP par le biais de conventions bilatérales d'occupation temporaire du domaine public entre l'autorité concédante (commune ou CCPP) et l'opérateur choisi à l'issue de la procédure de sélection.

La Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz (SMEG), basée à Monaco et qui opère déjà dans ce domaine d'activité dans les territoires voisins, a été retenue par le bureau des maires de la CCPP le 8 juin dernier en tant qu'opérateur pour mener à bien cette démarche à la suite de la présentation du dossier et après avoir répondu aux questions complémentaires des élus sur leur offre.

Monsieur le Maire expose que pour la commune de Contes, 5 emplacements permettant la recharge de 10 voitures au total sont concernés, tel que figurant sur le plan en annexe et propose au conseil d'adopter la convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec la SMEG relative à ces emplacements.

Il précise que cette convention est conclue pour une durée de vingt ans à compter de sa date de signature. La redevance due en contrepartie de l'occupation des emplacements sera composée d'une part fixe annuelle d'un montant égal à 50 € HT par point de charge ainsi que d'une part variable d'un montant égal à 2% du chiffre d'affaires dégagé par la SMEG.

Monsieur le Maire propose également au conseil de l'autoriser à signer ladite convention.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide** de passer une convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec Société Monégasque de l'Electricité du Gaz (SMEG) pour l'installation de bornes de recharge électrique.

Le projet de convention ainsi que le plan d'installation des bornes sont joints en annexes.

**Autorise** le maire à signer ladite convention.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Pour : 27*

*Nombre de présents : 23*

*Contre : 0*

*Nombre de votants : 27*

*Abstentions : 0*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230626-202306121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 28/06/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE